



Profession de foi des candidat-e-s de la liste « Le sport scolaire, un droit pour toutes et pour tous »

Toutes les instances propres à l'UNSS (Conseil Départemental, Conseil Régional, Assemblée Générale et Conseil d'Administration de l'UNSS) doivent être de véritables lieux de réflexion et de décision qui trouvent leur richesse dans les échanges que permet la présence des différents acteurs et interlocuteurs du sport scolaire.

Représentant-e-s des AS, (et seuls membres élu-e-s des instances), nous nous ferons le relais de la réalité de la vie des AS et des districts et porterons les préoccupations et les attentes de l'ensemble des acteurs et actrices du sport scolaire qui contribuent à son rayonnement.

Nous inscrivons notre candidature collective dans le prolongement des élu-e-s sortant-e-s qui par leurs interventions et leurs votes ont contribué à des avancées majeures pour la reconnaissance et la pérennisation du sport scolaire du 2^m degré au plan statutaire et réglementaire (pour les personnels et pour l'UNSS) ainsi qu'au niveau de son fonctionnement (subvention, budget, valorisation des différentes pratiques).

Les candidat-e-s qui se présentent sur la liste «Le sport scolaire, un droit pour toutes et pour tous» agiront en faveur d'un Service Public du Sport Scolaire du second degré :

- Organisé au sein et sous la responsabilité de l'Education Nationale : la présidence du chef d'établissement, le forfait de 3H indivisible pour tous les enseignants d'EPS (titulaires, TZR, stagiaires ou contractuels), des moyens financiers matériels et humains, respect du cadre statutaire et réglementaire.
- Ayant pour objectif d'assurer l'accès du plus grand nombre d'élèves à la pratique d'activités sportives et artistiques, dans une perspective d'apprentissage, de progrès, de plaisir et de prise de responsabilités, par une contribution limitée des familles, et une diversification des formes de pratique et de rencontre.
- Dans le cadre d'une approche d'un sport émancipateur refusant les discriminations de tout ordre.
- Au sein duquel entraînements, rencontres et formations à un exercice réel de la vie associative et fonctionnement démocratique de l'UNSS se conjuguent en s'épaulant.
- Au sein de l'établissement scolaire, l'association sportive constitue une entité originale, dynamique, innovante qui doit être encouragée, confortée, développée, soutenue lorsqu'elle connaît des difficultés.
- Au sein de l'UNSS, les enseignant-e-s d'EPS doivent être associé-e-s collectivement aux décisions, aux choix concernant les contenus, les formes de pratique, le fonctionnement et l'organisation du sport scolaire dans le cadre des instances obligatoires, mais également dans le cadre des réunions de début et de fin d'année scolaire entre tous les animateurs et animatrices d'AS des territoires.

La rencontre inter établissements est au cœur du fonctionnement du service public du sport scolaire du second degré. Ces rencontres sont une des finalités d'un engagement régulier chaque mercredi dans toutes les AS du territoire.

Pour nous, cela passe par :

- Des subventions ministérielles en hausse permettant une augmentation des crédits d'animation
- L'intégration par les collectivités territoriales dans leurs politiques sportives de l'existence et du développement du sport scolaire du 2nd degré (en particulier au niveau des installations sportives mises à disposition, des aides aux transports, des subventions)
- Des crédits d'animation à destination des AS qui pratiquent dans les districts chaque mercredi et pas seulement à destination des publics cibles ou des événements promotionnels ponctuels. Même si ils sont « des vitrines » importantes pour l'UNSS, nous continuons de penser que les événements nationaux et internationaux ne doivent pas être privilégiés au détriment des compétitions locales.
- Des services (départementaux, régionaux, nationaux) de l'UNSS disposant des moyens humains, matériels et financiers renforcés pour mener à bien leur rôle à chaque niveau et conforter le lien AS / UNSS
- Des conditions au sein des établissements scolaires sans lesquelles le sport scolaire ne peut ni jouer son rôle ni se développer : libération du mercredi après-midi et d'autres créneaux dans l'emploi du temps des élèves, facilitation des transports (au plan financier et administratif), mise à disposition gratuite de créneaux sur les installations sportives. Dans ce cadre, la mise en place dans les établissements de structures en concurrence avec le sport scolaire n'a pas lieu d'être.

Les enseignant-e-s d'EPS sont un maillon essentiel du sport scolaire du second degré. L'engagement dont ils-elles font preuve au quotidien doit être considéré comme une richesse pour le Service Public d'Education. Leur investissement et la capacité collective à concevoir et à innover doivent être mieux reconnus et valorisés.

La reconnaissance officielle de la fonction de coordonnateur de district doit maintenant trouver une traduction financière à la hauteur des tâches organisationnelles qui lui incombent (augmentation d'IMP, intégration dans le service, prise en compte de cette fonction pour les promotions de grade...). Elle doit aussi se prolonger par la reconnaissance des fonctions de secrétaire et de trésorier d'AS.

La fonction de représentant-e des AS dans les structures de l'UNSS doit être considérée à la juste hauteur des missions qu'elle y remplit. Les élu-e-s doivent disposer des moyens adéquats de communication pour assurer leur mandat, rendre compte de leur activité ainsi que de leurs interventions.